



**DELIBERATION N° 21/084 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 21/035 AC DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 26 FÉVRIER 2021 RELATIVE AU PLAN
TERRITORIAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ET DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONI DI A DELIBERAZIONI NU 21/035 AC DI U 26 DI
FRIVAGHJU DI U 2021 CHÌ APPROVA U PIANU TARRITURIALI DI RIDUZZIONI È
DI GISTIONI DI I SCARTI È DI L'ICUNUMIA CIRCULARI**

SEANCE DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 avril 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Romain COLONNA
M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Stéphanie GRIMALDI

M. Paul MINICONI à Mme Anne TOMASI
M. François ORLANDI à M. Antoine POLI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 21/035 AC de l'Assemblée de Corse du 26 février 2021 approuvant le plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

MODIFIE ainsi qu'il suit l'intitulé de la délibération n° 21/035 AC de

l'Assemblée de Corse : « approuvant le projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 avril 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI